

Permanences administratives

Les Relais d'assistants maternels de la Ville de Perpignan sont ouverts :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 17h00.

Possibilité d'accueil sur rendez-vous en
dehors de ces horaires.

1 Relais d'assistants maternels Nord - Ouest

25 bis rue Samuel de Champlain

☎ 04 68 52 30 38

ramnord@mairie-perpignan.com

Accès bus : ligne 2, arrêt Jean Bart.

2 Relais d'assistants maternels Janic Lavigne (Centre - Est)

25 rue du Tour de France

☎ 04 68 66 35 52

ramlavigne@mairie-perpignan.com

Accès bus : ligne 13, arrêt Aristide Briand.

3 Relais d'assistants maternels Sud

Rue du Vilar

☎ 04 68 66 19 80

ramsud@mairie-perpignan.com

Accès bus : ligne A, arrêt Campus.

Division Petite enfance
Direction de l'Action éducative et de l'Enfance
☎ 04 68 66 33 08



RAM

Relais d'assistants maternels

Espace d'écoute, d'informations,
d'échanges pour les parents,
les assistants maternels
indépendants et les gardes
d'enfants à domicile.

Lieu d'animation et de socialisation
pour le jeune enfant accueilli
chez les assistants maternels.



Pour les parents et futurs parents.



❶ Vous cherchez un mode d'accueil à Perpignan pour votre enfant de moins de 6 ans, le Relais d'assistants maternels :

- vous renseigne sur tous les modes d'accueil existants sur la Ville ;
- vous aide à rechercher un assistant maternel agréé indépendant ou garde d'enfant à domicile ;
- centralise les demandes d'inscription sur les structures municipales de la ville (cf. *Guide de la petite enfance*).

❷ Vous employez déjà un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) à domicile à Perpignan, le Relais vous donne une information générale sur :

- vos droits et obligations d'employeurs ;
- les démarches administratives CAF, URSSAF... ;
- les documents régissant les relations employeur/employé (contrat de travail, déclaration d'embauche...).

❸ Le Relais vous permet d'échanger avec les professionnels et d'autres parents.

Pour les assistants maternels agréés exerçant à leur domicile ou en Maison d'assistants maternels, les gardes d'enfants à domicile et les futurs professionnels.



❶ Le Relais vous aide :

- à connaître les conditions d'exercice de ces professions, les formations existantes, vos droits et obligations en tant que salarié ;
- à vous mettre en relation avec les familles recherchant un mode d'accueil pour leur enfant sur Perpignan.

❷ Le Relais vous invite :

- à échanger avec des professionnels dans le cadre de soirées thématiques ;
- à enrichir vos pratiques avec la possibilité de consulter des ouvrages et des documents en lien avec votre métier ;
- à participer à des animations collectives avec les enfants qui vous sont confiés et avec leurs parents.

Pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel, de leur garde d'enfant à domicile et/ou de leurs parents.



❶ Le Relais propose :

- des espaces jeux, des ateliers animés par des intervenants culturels ;
- des animations collectives en partenariat avec le réseau des bibliothèques municipales, l'institut Jean Vigo, les musées, le théâtre L'Archipel...

❷ Le Relais facilite :

- les rencontres, l'éveil et les découvertes, l'ouverture sur l'extérieur.

Ces animations sont programmées par trimestre sur inscription et se déroulent en matinée.